

---

# Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 « Sucs de Breysse » 29/06/2022 - Mairie d'Alleyrac

---

**Présents** : M. ALLEMAND (Maire de Présailles et président du COPIIL), M. ARCIS (Maire du Monastier-sur-Gazeille) M. BOYER (DDT), Mme CHAMBON (Secrétaire de mairie, Alleyrac), M. CHAMBON (Commune d'Alleyrac), Mme TRIBOULET (Mairie d'Alleyrac), M. VILLARD (Maire d'Alleyrac) , Mme GUILLERAND (ONF)

**Excusés** : Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne, Mme ROUSSET (Conseil départemental de Haute-Loire), Mme Marie-Agnès PETIT (Présidente du Département 43)

Après une présentation des participants, Laure GUILLERAND, animatrice du site Natura 2000, présente le déroulement de l'animation (présentation du site, bilan des actions 2021/2022, retour sur l'animation CRPF/ONF du 20 mai/ propositions d'actions 2022/2023).

## 1 – Présentation du site

Le site Natura 2000 « Sucs de Breysse » a une superficie de 118.46 ha et il est présent sur 3 communes : Alleyrac, le Monastier-sur-Gazeille et Présailles. La structure porteuse est la commune d'Alleyrac.

Il est composé de propriétés privées et l'habitat forestier est présent sur plus de 90% du site.

Il est composé de 2 sucs : le petit suc et le grand suc. Ce sont deux volcans stromboliens.

Pour chaque site Natura 2000, un document d'objectif a été rédigé. Il est à la fois un document de diagnostic et un document d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Ce document devrait être renouvelé tous les 5 à 10 ans. Il est surtout modifié lorsque sa mise à jour est primordiale (nouvelle espèce découverte, modification dans la gestion, etc.). Celui du site Natura 2000 « Sucs de Breysse » a été rédigé en 2011.

Dans ce document, les habitats décrits sont à 98% des hêtraies à Aspérules odorantes, moins de 1% les milieux rupestres, moins de 1% les infrastructures et moins de 1% les lisières. C'est cette hêtraie qui justifie la désignation de ce Natura 2000.

La Buxbaumie verte, mousse d'intérêt communautaire, est la principale espèce décrite dans le document d'objectif. On retrouve ensuite différentes espèces patrimoniales telles que :

- la Nivéole de printemps (Population importante sur le site, une des rares localisations en Auvergne, la seule population de Haute-Loire, inscrites sur les listes rouges européenne et nationale et inscrite en « danger » sur la liste rouge régionale) ;
- l'Anémone fausse renoncule (liste rouge nationale)
- La Céphalanthère rouge (listes rouges européenne et nationale des espèces menacées et « quasi menacée » sur la liste rouge Auvergne)
- Le Lis Martagon (Listes rouges européenne et nationale des espèces menacées)

D'autres espèces sont présentes : Cardamine à cinq feuilles, le Gagée jaune, Le Chèvrefeuille des Alpes, le Mélampyre des forêts, le Sorbier de Mougeot, etc..).

Différentes études ont été réalisées afin de mieux connaître les habitats et les espèces présentes sur le site.

**En 2017, l'étude des habitats des insectes saproxyliques** a été réalisée. Il en ressort que dans les hêtraies adultes, on retrouvait plus de hêtres morts, plus d'arbres morts sur pied et plus gros, plus de bois mort avec un stade de saproxylation avancé.

**La saproxylation est un processus de décomposition du bois mort.** On définit différents stades de saproxylation du bois mort dans l'année, très dur, pas ou très peu altéré au bois très altéré qui se disperse très facilement avec le pied.

Dans les hêtraies sapinières, on retrouve plus d'arbres morts au sol avec un stade de saproxylation moins avancé et de plus gros diamètre.

M. ARCIS demande si les hêtraies du site Natura 2000 souffrent du changement climatique. Laure GUILLERAND répond que jusqu'à présent, aucune observation n'a été faite en ce sens, mais les dernières observations sur les hêtres datent de 2019/2020 (voir paragraphe études 2019/2020).

**En 2018, des recherches de Rosalie des Alpes** ont été réalisées ponctuellement. Avec l'accord d'un propriétaire du site, un tas de bois de hêtres a été formé et des observations régulières ont été faites sur celui-ci ainsi que des observations aléatoires dans les habitats favorables. Malheureusement, aucun contact n'a été fait à ce jour, mais cela ne veut pas dire que cette espèce n'est pas présente sur le site. Laure GUILLERAND encourage les usagers du site à faire remonter leurs observations.

**En 2019/2020, l'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire « hêtraies de l'Asperulo-Fagetum – 9130 »** a été réalisée. C'est un protocole européen appliqué aux sites Natura 2000 permettant d'évaluer, sur les Sucs de Breysse, l'état de la hêtraie à un instant initial et de pouvoir effectuer un suivi à pas long (au bout de 10 ans).

Ce portrait permettra de réaliser des suivis sur l'évolution de cet habitat qui a justifié la désignation du site. Un nouvel « état des lieux » sera à réaliser tous les 10 ans et les premiers résultats de comparaison pourront alors être réalisés. La conclusion de cette première étude est que l'habitat 9120 du Natura 200 a des atteintes diffuses moyennes (altérations ponctuelles et maîtrisées) et un état favorable en 2020. Aucun très gros bois mort sur pied n'a été relevé et les hêtraies sont matures et vieillissantes avec peu de régénération.

M. VILLARD, indique que sur un sol volcanique, les hêtres poussent très lentement ce qui peut expliquer que les hêtres ne soient pas de gros diamètres et que les hêtraies se renouvellent très rapidement sur le site.

Laure GUILLERAND ajoute que les hêtres dits de gros diamètres sont adaptés au site. En effet, en altitude, les hêtres de gros diamètre commencent à partir de 45 cm contrairement en plaine où les hêtres de gros diamètre commencent à 60cm.

## **2- Bilan des actions 2021/2022 :**

Les actions de 2021 ont commencé assez tardivement et les animations ont été décidées le 30 septembre 2021 lors d'une réunion avec le président du COPIL et la structure porteuse.

La préparation des programmations 2021/2022 a été réalisée par M. LUTZ, remplaçant de Mme GUILLERAND. Cela comprenait le contact et l'organisation avec le CRPF en vue de l'animation de 2022, le contact avec la commune du Monastier pour l'animation scolaire, la préparation de la liste des contacts et la rédaction des invitations pour l'animation forestière de 2022.

Une réunion des structures animatrices et porteuses a été organisée par la DDT 43 le 16 mai 2022, Laure GUILLERAND (animatrice du site), Mme CHAMBON (Mairie d'Alleyrac structure porteuse) et Mme FEDELE Mireille (représentant de la Commune d'ALLEYRAC) étaient présentes à cette réunion.

**Une animation forestière coanimée par le CRPF et l'ONF a eu lieu le 20 mai 2022 sur le site du Natura 2000.** Tous les propriétaires ont été invités, 163 courriers ont été envoyés et une quarantaine de réponses ont été reçues. Au total, ce sont 22 personnes qui ont participé à cette animation. Les retours sont très positifs. Il en ressort que les propriétaires se préoccupent de plus en plus de leurs biens, qu'il y avait autant des personnes présentes pour le côté protection de l'environnement du site que pour le côté forestier du site. Une dizaine de chartes N2000 ont été distribuées.

Mme GUILLERAND précise que, à la suite de cette animation, quelques propriétaires ont demandé par mail d'avoir plus de précisions sur leurs parcelles (localisation, contours, etc.) et que ces personnes seront relancées en fin d'année ou en 2023 pour garder le contact et connaître leurs intentions.

Mme TRIBOULET demande pourquoi l'on a n'a pas plus insisté sur les contrats N2000 lors de cette animation. Mme GUILLERAND et M. BOYER indiquent que les contrats ne peuvent pas fonctionner sur toutes les parcelles. En effet, deux types de contrats existent ; par parcelle (plus de 0.5 ha) ou par arbre, la parcelle doit être exploitable, elle doit être éloignée des chemins et routes fréquentées (zone tampon de 30 mètres, car l'on conserve des arbres sénescents sur 30 ans et ceux-ci peuvent tomber et ils doivent être conservés au sol), etc. Les contrats ont donc été présentés lors de cette animation, mais les chartes sont un premier pas pour la conservation de ces habitats sur ce site. Par la suite, au cas pas cas, les demandes de contrats pourront être étudiées pour les parcelles concernées.

Les retours positifs concernent aussi les acheteurs ou vendeurs de parcelles qui sont entrés en contact avec RIOCREUX du CRPF. M.VILLARD et M. ALLEMAND précisent que la chambre d'agriculture propose aussi des services « gratuits » de délimitation de parcelles et de regroupement de propriétaires.

Mme GUILLERAND demande l'avancer sur le projet de l'acquisition du bien vacant sans maître intégré sur la commune de Présailles, car l'on pourrait monter un premier contrat qui servirait d'exemple sur ce site. M. Allemand indique que la commune fait des relances régulières, mais que les notaires font trainer l'affaire.

M. ALLEMAND pose la question de la propriété du bois de l'hôpital. En effet, des propriétaires payaient leur dû en vendant une de leurs parcelles à l'hôpital. Mme GUILLERAND indique qu'il y a bien une parcelle appartenant à l'EHPAD des Terrasses de la Gazeille.

### **3- Propositions des actions 2022/2023 :**

Pour la suite des actions mises en place en 2022, en dehors de ce COPIL, une animation scolaire est à prévoir à l'automne 2022. Mme GUILLERAND a demandé l'avis de ce COPIL pour savoir si cette animation devrait être réalisée avec le collège du Monastier-sur-Gazeille ou sur les écoles primaires.

Sachant que les élèves de primaire d'Alleyrac vont à l'école à Saint Martin de Fugères, si l'animation a lieu à l'école primaire du Monastier, seuls ceux-ci seront sensibilisés alors que le collège concerne des élèves des 3 communes.

⇒ **Il a donc été décidé que l'animation scolaire de 2022 serait réalisée au collège du Monastier** et qu'en 2023, deux animations pourraient être réalisées dans les 2 écoles primaires.

M.ARCIS indique qu'il faut planifier l'animation 2022 au plus vite, avant la fin de l'année scolaire pour qu'elle soit intégrée au programme de l'année prochaine. M.ARCIS enverra le contact à Mme GUILLERAND.

Mme TRIBOULET demande si l'intervention auprès des scolaires se fait sur le terrain ou en classe. Mme GUILLERAND répond que cela dépend de la demande des professeurs et de la date d'intervention.

Deux articles vont être rédigés par l'animatrice pour une divulgation dans les bulletins municipaux. L'un concernerait l'animation aux propriétaires du site/grand public et l'autre, l'animation scolaire et la tenue de ce comité de pilotage.

Un site internet dédié au site Natura 2000 Sucs de Breysse est régulièrement mis à jour chaque année.

Le site est consultable :

<http://sucsdebreyse.n2000.fr/presentation-du-site/actualites>

Les autres actions prévues dans le budget 2022 sont les aspects administratifs (bilan 2022, programmation des animations 2023, facturation, suivi du dossier avec transfert à la région, etc....)

Le budget 2022 est présenté et M.BOYER indique qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la région reprend les dossiers Natura 2000, mais que pour l'instant aucun budget n'a été voté pour ces dossiers en région. Pour la partie Auvergne, le fonctionnement n'était pas à l'année n, mais à l'année n+1, ce qui facilitera les demandes et le paiement des actions prévues en 2023.

| Actions 2022  | 2022         |
|---|--------------|
| Mise en œuvre de la contractualisation                                    | 2214,00 €    |
| Assistance à l'application du régime d'incidences                         | 542,40 €     |
| Amélioration des connaissances et suivis scientifiques                    | - €          |
| Communication, sensibilisation et information                             | 2 493,60 €   |
| Articulation de N2000 avec les autres politiques                          | - €          |
| Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site | 1 200,00 €   |
| Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans annuels                       | 654,00 €     |
| Participation aux journées N2000  | 300,00 €     |
| TOTAL (HT)  | 7404,00 € HT |

Les propositions d'actions 2023 ont ensuite été présentées.

**Le suivi des contrats des chartes** va être réalisé (relance des propriétaires intéressées, suivi de l'acquisition du bien laissé sans maître par la commune de Présailles). **Des animations scolaires** dans les 2 écoles primaires vont être réalisées si le budget le permet. En effet, il était prévu qu'un **inventaire des mousses** serait réalisé par M. Hugonnot en 2023. Cet inventaire comprend la recherche des espèces remarquables (dont la Buxbaumie verte). L'inventaire sera le plus exhaustif possible et indiquera les grands enjeux conservatoires à mettre en place sur ce site.

Les réponses aux évaluations d'incidence font partie de l'animation du site. En effet, pour rappel, si un projet a lieu dans ou autour du site N2000, une évaluation d'incidence peut être demandée par la DDT. L'animateur du site accompagne le porteur de projet dans cette démarche. De plus, les porteurs de certaines manifestations sportives passant dans le site doivent monter un dossier sur la plateforme « manifestation sportive » de la préfecture. À ce jour, l'accès à cette plateforme a été donné à la commune d'Alleyrac qui donne ou non son accord à la manifestation. La commune transfère les données à l'animatrice si le projet passe en Natura 2000 pour que celle-ci puisse évaluer les impacts sur les habitats d'intérêt communautaire ainsi que sur les espèces patrimoniales.

Il y a quelques années, l'exploitant de la carrière Eyraud a fait appel à l'animateur pour mesurer l'impact du projet d'extension. Même si l'extension n'affectera pas le périmètre du site Natura 2000, l'exploitant a pris en compte la présence de deux stations de plantes protégées qui seront mises en défens.

M. ALLEMAND s'interroge sur la viabilité de ces deux espaces mises en défens. Mme GUILLERAND répond que la personne qui a réalisé ces inventaires a dû indiquer des pistes de gestion de conservation de ces espèces protégées dont peut-être une zone tampon ...

Le budget 2023 a été présenté, mais celui-ci peut varier en fonction du prix de l'étude des mousses et du nombre d'animations scolaire à réaliser.

| Actions 2023  | 2022                      |
|---|---------------------------|
| Mise en œuvre de la contractualisation                                    | 1857,00 €                 |
| Assistance à l'application du régime d'incidences                         | 300,00 €                  |
| Amélioration des connaissances et suivis scientifiques                    | 3 015,0 €                 |
| Communication, sensibilisation et information                             | 300,00 €                  |
| Articulation de N2000 avec les autres politiques                          | - €                       |
| Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site | 1 500,00 €                |
| Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans annuels                       | 600,00 €                  |
| Participation aux journées N2000  | 300,00 €                  |
| TOTAL (HT)  | 7872,00 € HT<br>7404,00 € |

M. ALLEMAND propose une autre action à mettre en place. La création d'un questionnaire pour avoir un retour la connaissance des propriétaires de leurs parcelles et le devenir de celle-ci, la connaissance du site Natura 2000, leurs intentions sur leurs parcelles, etc.. Il pourrait être envoyé à tous les propriétaires de parcelles sur le site. Mme GUILLERAND propose de créer une première ébauche de ce questionnaire pour en parler soit lors du prochain COPIL soit par retour de mails.

Mme GUILLERAND clôture la présentation et remercie aux personnes présentes d'avoir participer et valider les actions d'animations de ce site Natura 2000.